



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 74 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits humains :  
questions relatives aux droits humains, y compris  
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif  
des droits humains et des libertés fondamentales**

**Argentine, Autriche, Costa Rica, France, Grèce et Tunisie :  
projet de décision**

### **La sécurité des journalistes et la question de l'impunité**

L'Assemblée générale, rappelant le paragraphe 24 de sa résolution [76/173](#) du 16 décembre 2021, prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur ce sujet, qu'il transmettra au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-cinquième session.

---

\* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 74 b) de l'ordre du jour.

